



LOTISSEMENT
L'Ecrin

22 bis chemin de l'Estain
33480 AVENSAN

CONDITIONS DE VENTE & PLANNING PRÉVISIONNEL

CONDITIONS DE VENTE

- ✓ Versement d'un dépôt de garantie de 5 % du prix du lot, à la signature de la promesse de vente.
- ✓ Obtention d'un permis de construire par l'Acquéreur.
- ✓ Purge des recours non acceptée par le Vendeur.
- ✓ Obtention d'un prêt bancaire par l'Acquéreur (le cas échéant).

PLANNING / ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

- Pose d'une option sur le lot : Jour J
- Validation de la simulation bancaire (le cas échéant) : J + 8 jours
- Signature de la proposition d'achat pour réservation officielle du lot : J + 10 jours
- Signature de la promesse de vente et versement caution 5 % : J + 21 jours
- Dépôt de la demande de prêt bancaire (le cas échéant) : J + 2 mois
- Dépôt du dossier de permis de construire : J + 3 mois
- Obtention du permis de construire : J + 5 mois
- Obtention du prêt bancaire (le cas échéant) : J + 5 mois ½
- Signature de l'acte authentique : J + 6 mois

FRAIS LIÉS À LA VENTE (À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR)

- Première provision pour frais de fonctionnement de l'Association Syndicale Libre (ASL) : 300 €.
- Provision pour dégradation éventuelle de la voirie : 1 200 €.
- Frais d'enregistrement du compromis : 125 €.
- Participation aux frais de bornage : 0 €.
- Frais de dépôt de pièces : 0 €.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU VENDEUR

- Copie d'une simulation de financement avec mention du taux d'endettement (si demande de prêt) émanant d'un établissement bancaire ou d'un courtier, sous 8 jours à compter de la date de la pose d'une option sur le lot.
- Copie de l'attestation de demande de prêt bancaire (le cas échéant), dans les 8 jours de la demande.
- Copie du récépissé de dépôt du dossier de permis de construire, sous 8 jours.
- Copie de la demande de pièces complémentaires au dossier de permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur (le cas échéant).
- Copie du dépôt des pièces complémentaires, sous 8 jours (le cas échéant).
- Copie de l'accord ou du refus du permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.
- Copie de l'accord ou du refus de prêt bancaire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.